

Différence entre droit et règle de droit

Par **Stephaniie**, le 12/09/2012 à 17:21

Bonjour,

Je suis actuellement en L1 de droit, et je me demandais quelle était la différence entre "le droit" et "la règle de droit" ?

Si vous pouviez m'éclairer, ça serait bien gentil :)
Merci

Par **Grég A Colson**, le 12/09/2012 à 21:42

Bonjour à toi,
Alors voilà comment je distingue ces notions:

Le Droit est l'ensemble des règles qui régissent la conduite de l'homme en société. Ainsi le Droit est le domaine général, constitué de règles. Ces règles étant appelées règles de Droit.
Ai je répondu à ta question ?

Par **Camille**, le 13/09/2012 à 07:16

Bonjour,
[citation]Je suis actuellement en L1 de droit, et je me demandais quelle était la différence entre "le droit" et "la règle de droit" ?

Si vous pouviez m'éclairer, ça serait bien gentil[/citation]
Ce qu'il faudrait surtout, c'est que vous nous disiez dans quel contexte exact vous rencontrez ces deux notions et dans quel cadre cette distinction/confusion vous pose problème.

Par **Stephaniie**, le 14/09/2012 à 19:43

Bonsoir,

Merci d'avoir répondu à ma question Greg :) C'est ce que j'avais dans mes notes.

Bonne soirée

Par **kader**, le **13/11/2012 à 18:45**

bonjour je suis kader et voudrais savoir la différence entre le droit public et prive

Par **gregor2**, le **13/11/2012 à 18:58**

Bonjour, très schématiquement le droit privé concerne les rapports entre personnes privées (entre vous et moi, moi et mes parents etc) tandis que le droit public concerne les rapports entre personnes publiques et entre personnes privées et publiques (entre moi et la mairie etc ...).

Je vous invite à faire des recherches sur internet on trouve facilement ces définitions ...

pourquoi cette question ?

Par **ralph**, le **19/11/2015 à 09:00**

Bonjour moi c'est rashidi je voudrais que vous m'aidiez sur la notion de règle de droit en droit de famille.

Par **Nour El Houda**, le **03/12/2016 à 13:20**

bonjour vraiment je suis perdu j ai pas compris la différence entre le droit et les droit et l autre difficulté que j ai la différence entre le règle de droit impérative et règle de droit supplétive

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/12/2016 à 13:23**

Bonjour

Une règle impérative est une règle à laquelle on ne peut déroger. Ainsi si un contrat contient une clause contraire, l'une des parties pourra en demander l'annulation sans qu'il soit nécessaire de démontrer un quelconque préjudice.

A l'inverse lorsqu'une règle est supplétive, on peut y déroger en prévoyant une clause contraire.

Par **Nour El Houda**, le **03/12/2016** à **13:34**

merci beaucoup pour la réponse

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/12/2016** à **13:36**

mais de rien !

Par **Nour El Houda**, le **03/12/2016** à **14:11**

c est quoi la différences entre droit objectif et droit subjectif

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/12/2016** à **14:20**

Rebonjour

Voilà un peu de lecture [smile3]

http://www.toupie.org/Dictionnaire/Droit_objectif.htm

http://www.toupie.org/Dictionnaire/Droit_subjectif.htm

Par **Nour El Houda**, le **05/12/2016** à **14:00**

bonjour est ce que le parlement qui produit la loi formelle